



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.


Français 

## Répertoire des aides publiques aux entreprises (Service en ligne)

Ministère chargé de l'économie

Recense tous les dispositifs d'accompagnement et d'aides financières proposées par les pouvoirs publics aux entreprises et aux porteurs de projet pour leur création ou leur développement.

Recherche par projet, par territoire (région, département ou commune) ou par organisme financeur. Informations sur les objectifs des aides, leurs bénéficiaires, les montants, les conditions d'attribution notamment.

Accéder au  
service en ligne   
(<http://www.aides-entreprises.fr/>)

Vérifié le 30 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PROFESSIONNELS

- Aides publiques en cas de difficulté d'une entreprise (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22316>)
- Allègements fiscaux dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F34020>)
- Comment bénéficier des aides aux entreprises ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35240>)
- Exonérations sur les bénéfices en zone franche urbaine-territoire entrepreneur (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31149>)
- Fonds propres ou financement externe d'une entreprise (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24024>)
- Transmission ou reprise d'une entreprise (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23891>)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### **Nos partenaires**

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0